

juin 2007

N°44

*Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt*

## Ouf..enfin les congés arrivent !

**D**epuis des mois bas salaires et mauvaises conditions de travail pèsent sur les épaules des Traminots, leur moral est au plus bas, rien ne va !

La direction générale de Tisséo, les directeurs, les cadres ne sont plus à l'écoute des Traminots depuis belle lurette, ils ne connaissent que sanctions et vexations, rentabilité et productivité !

Toute communication avec la Direction du Réseau Bus est rompue... les changements de TM s'accroissent sans concertation, les contentieux s'accumulent, la grogne monte !

L'attribution des équipes pour les voltigeurs est un véritable scandale, il n'y a plus aucun respect des salariés, beaucoup de voltigeurs sont en situation de détresse et de rupture !

**Tous les jours les Traminots sont soumis aux contrôles, aux flicages, ils sont exposés aux agressions et autres incivilités, suspectés au moindre arrêt de travail..... sanctionnés au moindre écart....et surtout jamais au grand jamais ils ne sont récompensés par une parole amicale, un remerciement où un sourire....!**

Pire encore, des licenciements plus que contestables interviennent maintenant en période d'essai avec le soutien aveugle et coupable de la direction générale.....

Nous assistons aussi à une forte augmentation des démissions, ce qui ne s'était jamais vu dans l'entreprise....!

De plus en plus de Traminotes et de Traminots demandent des congés sans soldes pour changer d'activité et pour échapper au métier de conducteur-receveur, tout cela est plus que préoccupant pour le

Service public !

Mais ne croyez pas que cela soit mieux dans les Services techniques, au métro où chez les agents administratifs !

**Ça va mal partout ! Très mal même !**

La direction porte une lourde responsabilité dans cette situation, mais il faut malheureusement constater que quelques organisations syndicales en porte elles aussi leur part !

Des accords sont continuellement signés depuis plusieurs mois, mais les Traminots voient leur situation se détériorer...cela n'est pas normal... !

L'utilisation de préavis permanents depuis 4 ans n'a toujours rien solutionné, bien au contraire, cela a participé à l'effondrement des actions de grèves collectives et unitaires !

A cela vient s'ajouter les attaques contre le droit de grève et le risque du « service minimum »....!

**Les Traminotes et les Traminots doivent réfléchir avec quel syndicalisme ils veulent construire l'avenir, de quel syndicalisme ils ont besoin pour revendiquer, négocier et vraiment gagner...!**

**Le syndicalisme, l'action collective concerté et réfléchi sont les seules solutions qui s'offrent à eux pour changer les choses.**

**Exiger, agir et gagner**

**avec la Cgt c'est possible !**

Sur la forme, la délégation a fait remarquer au ministre que nous avons reçu le projet le jour même à 14 h 30 (pour une rencontre à 17 h 30) et que cela ne nous permettait pas de donner un avis argumenté. Le projet de loi se partage en 3 titres :

### Titre I - Définitions

Seront concernés par la loi les entreprises de transports chargées d'une mission de service public de transport ferroviaire des voyageurs ou d'une mission de service public de transport régulier de personnes à vocation non touristique.

### Titre II Le dialogue social et la prévention des conflits.

Les entreprises doivent négocier un accord avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour mettre en place une procédure de prévention des conflits.

Le projet impose un délai de 10 jours maximum pour négocier suite à la notification des motifs de la grève. Ce délai étant obligatoire avant le dépôt du préavis lui-même. **C'est, de fait, l'allongement de la durée de préavis.**

### Titre III Organisation de la continuité du service public en cas de grève.

- Les autorités organisatrices sont chargées de définir les dessertes qui devront être prioritairement assurées. La loi introduit la notion de besoins essentiels pour la population.
- Les entreprises élaborent le plan de transport et d'informations aux usagers et les moyens nécessaires.

- L'accord d'entreprise recense les effectifs nécessaires pour effectuer le service.

▪ Le salarié doit informer l'entreprise 48 heures avant le début de la grève par une déclaration individuelle. L'omission de cette obligation est passible de sanctions disciplinaires.

▪ Une consultation peut être organisée par l'entreprise au bout de 8 jours de grève.

▪ La loi affirmerait le non paiement des jours de grève.

### Calendrier

- Le Conseil d'Etat est consulté le jeudi 26 juin.
- Passage au Conseil des ministres le 4 juillet ;
- Débat au Sénat à partir du 12 juillet et à l'Assemblée fin juillet.

Le ministre s'est déclaré disponible jusqu'au 12 juillet pour examiner la possibilité de modification de la loi.

### Opinion de la délégation

En l'état actuel, la loi contient des dispositions qui rendront encore plus difficile le droit de grève en culpabilisant, en intimidant et sanctionnant les salariés.

- La délégation considère que le gouvernement doit revoir sa copie sur plusieurs points :
- Contraindre les entreprises pour que le dialogue social devienne incontournable et réponde aux attentes des salariés.
- Ne pas allonger la durée du préavis.
- Supprimer la déclaration préalable obligatoire et la consultation des salariés au bout de 8 jours.

**La délégation Cgt a fait remarquer également que cette loi ne répondait pas aux attentes des usagers en matière de transports.**

Les syndicats Cgt des réseaux de province se sont réunis mercredi 27 juin à Paris pour aborder la question brûlante du « service minimum ».



### Accident de travail le week-end sanctionné

**Conséquence des accords relatifs au paiement des primes samedi et dimanche...**un Traminot victime d'un accident de travail un samedi a perdu la prime car il n'a pas effectué l'équipe entière !!!

**La CGT a vivement protesté auprès du DRH, lequel se réfugie derrière les accords.**

**Beaucoup se targue de dénoncer la CGT qui ne signe pas beaucoup d'accord... et pour cause ils sont rarement dans l'intérêt des salariés et la CGT ne cherche pas une collaboration avec la direction !**

L'absence justifiée et validée par la Maîtrise doit entraîner le paiement de la prime puisque pour un accident de travail la direction affirme en DP à une question CGT que les salariés ne perdent aucune prime! A suivre.

### Tableau de marche MLA

La CGT a exigé, dans le respect des règles et des us et coutumes, que le TM des MLA soit refait.

Le non respect de l'affichage des 21 jours et les natures d'équipes ne correspondant plus avec les roulements des conducteurs titulaires sont inacceptables.

Une fois de plus, la direction s'arroge tous les droits et bafoue les us et coutumes en vigueur dans l'entreprise.

La direction ne s'accorde pas la même rigueur qu'elle impose aux salariés et notamment aux conducteurs.

**Il est grand temps qu'un DRC AVEC CRITERES soit signé pour les directeurs et certains imminents responsables.**

**Comment considérer ceux qui prétendent faire respecter l'ordre, les mêmes qui édictent sans vergogne des règles et des critères pour tous les salariés, et qui les bafouent à tout bout de champ ???**

## LUNDI DE PENTECOTE:

**Encore un accord scélérat signé par des organisations syndicales bien peu scrupuleuse. ( FO et CGC).** A Tisséo le patron est tranquille, quel que soit l'accord proposé il trouve une organisation pour signer.

La CGT a adressé un courrier à la direction concernant la journée dite de solidarité car après avoir étudié et analysé plusieurs accords il semble que la direction nous vole depuis 3 ans déjà sur le lundi de pentecôte.



La colère

**Aucune consultation, aucune analyse du contenu conduit généralement vers un recul social pour les salariés.**

En principe ces organisations « complaisantes » préfèrent « tomber » d'accord avec le patron, cela leur évite de lutter, de combattre et de l'affronter.

En effet, la direction semble ne pas respecter les accords et comptant toujours sur des organisations syndicales d'accompagnement « maison », elle peut tout se permettre.

**Sait-on jamais, faire grève risque de se faire mal voir de la direction, vaut mieux signer l'accord !!!**

La CGT regrette que le syndicat Sud n'ait pas voulu, avec la CFTC et la CGT, exercer le droit d'opposition qui aurait rendu l'accord caduque et ouvert de nouvelles négociations.

Les syndicats signataires ( FO et CGC) officialisent cette année et **pour les années suivantes** que la contribution à cette journée de solidarité soit le «DON» ou le «VOL» d'un jour de repos pour tous les Traminots.( Sur le relevé des jours de juin).

Dans certains réseaux et notamment pour nos camarades de la Régie de l'interurbain, c'est l'employeur qui prend en compte cette journée de solidarité.

**Ces organisations syndicales œuvrent certainement dans l'intérêt des salariés, fort heureusement, car si elles oeuvraient dans celui du patron elles ne pourraient s'y prendre mieux !!!**

**Vestiaire technique Atlanta**

Harassé par un certain laxisme de la part de la direction, un élu CGT en CHSCT a organisé en présence de la Médecine du travail une visite des douches et du réfectoire.

L'élu CGT a insisté sur les conséquences de la fermeture des douches en raisons du manque d'hygiène et de propreté flagrant...(droit de retrait)



La Médecine du travail n'a pu que constater l'insalubrité des locaux et a adressé ses conclusions à la direction.

De part cette action conjointe la direction a été dans

l'obligation d'effectuer la remise en état des douches.

La CGT dénonce l'absence de dialogue social dans notre entreprise et déplore qu'il faille systématiquement recourir à des actions syndicales pour se faire entendre.

**Les Traminots peuvent juger et comprendre de l'utilité du syndicalisme, et notamment du syndicalisme CGT, qui est et reste l'outil indispensable qui permet légalement de rassembler et de lutter faces aux diktats patronal.**

**Le syndicalisme est l'outil indispensable pour que les droits et les intérêts des salariés soient respectés.**

**RECLASSES:**

La CGT en Délégué du Personnel ( Voir compte rendu page 6 ) a insisté fortement pour que les agents reclassés bénéficient d'un roulement repos/travail sur plusieurs semaines.

Malgré une première réponse négative de la direction il semble que l'insistance de la CGT est permis des discussions et des propositions de roulements.

La CGT rappelle à la direction que les projets devront obligatoirement passer par les instances CHSCT et CE pour être appliqué.

Ce n'est pas des réunions de travail dont sont écartées systématiquement les organisations syndicales qui permettront un passage en force.

Il est plus facile pour une direction de tenter de « berner » des salariés éloignés des règles et des accords.

La CGT restera vigilante sur ce dossier important.

**Vestiaires pour le personnel féminin :**

**Depuis 4 ans la CGT revendique des vestiaires pour le personnel féminin d'Atlanta avec casiers, bloc sanitaire et douche.**

**Cet été elles devraient ENFIN en disposer !**

De plus en plus de femmes sont embauchées dans notre entreprise, les dégradations des conditions de travail ou de plus en plus d'amplitudes s'installent chez les conductrices et les conducteurs , il était inadmissible qu'elles ne disposent pas de vestiaires et de bloc douche pour se changer ou se rafraîchir l'été.



Suite à la réalisation des travaux la direction en profite pour rénover les vestiaires et les sanitaires hommes...

**Une action CGT qui après 4 ans de lutte se réalise...**

**INFOS DERNIERE :**

**Droit d'opposition exercé contre un accord qui fait perdre un avantage de plus aux Traminots**

**SUD et CGT ont exercé le droit d'opposition contre l'accord SCALERAT sur la prime dimanche signé par les habitués de la « plume » Force Ouvrière.**

Au moindre petit retard à la prise de service, à la

**Cet accord oblige les Traminots travaillant le dimanche à effectuer 100% de l'équipe pour percevoir la prime de 45€ ou récupérer 4h30.**

demande légitime d'une relève perso, ou au premier problème de santé au travail la sanction serait

tombée : PAS DE PRIME.

**Cet énième recul n'était pas supportable, c'est pour cela que la Cgt a accepté d'utiliser aux côtés de SUD Solidaire le droit d'opposition.**

**En 2003, nos camarades de Sud avaient signé et accepté la condition d'effectuer de 50 à 66,7% de l'équipe pour obtenir une prime.... de samedi ?**

La CGT s'y était opposée comme elle s'était opposée à l'accord d'avril 2003 sur les conditions de travail que nous subissons aujourd'hui ( coupée 1 et 2, amplitude, taquets horaires, etc...)

Il faudra bien que les Traminots arrêtent de faire confiance à de pseudos syndicats préférant signer que de combattre pour améliorer leur quotidien.

## Médecine du travail :

Les élus CGT remercient la Médecine du Travail pour la présentation du rapport annuel d'activité 2006.



Les points préoccupants sont les augmentations des visites de reprise du travail, les problèmes liées aux lombalgies et les visites post-agression.

Bien que la direction ait l'obligation d'assurer la sécurité et la santé à tous les salariés, elle n'exprime aucune volonté d'adapter ou de prendre les mesures qui s'imposent.

Sa logique libérale de mener une politique financière au détriment d'une politique sociale dégrade volontairement les conditions de vie et de travail des Traminots.

La souffrance au travail existe et se présente sous diverses formes.

Les mauvais accords de 01/2000 et 04/2003 sont responsables de ces situations générant stress, pénibilité, mécontentements, exaspération...etc.

La sécurité des conducteurs isolés et esseulés sur leur poste de travail doit être assurée par de la présence humaine suffisante sur le terrain.

Quant aux mal de dos, la vétusté des sièges conducteurs et leur entretien, la multiplicité des « gendarmes couchés », des dos âne et des ronds points infranchissables ne sont pas aujourd'hui en mesure de réduire les souffrances des conducteurs, bien au contraire...

## Logistique GIAT

Un projet de roulement avec des horaires soirées (17h30/00h30 et/ou 18h00/01h00) est proposé en CE.

La CGT a refusé ce projet de roulement ( Sud et CGC se sont abstenus) qui est un recul social pour les salariés.

Compte tenu des spécificités, la CGT a demandé que ces agents soient logiquement rattachés aux dépôts et non à la logistique...

## Maîtrises Temps Réel

La CGT s'est opposé en votant contre ce projet de roulement à 47 agents ( Sud et CGC pour ).

La CGT revendique :

- ⇒ un 48ème agent pour supprimer les repos volants
- ⇒ rejette le changement de parité matin après midi dans la même semaine
- ⇒ s'oppose à la période de congés imposée en septembre.

## Roulement OTCM

La CGT a voté favorablement pour ce roulement ( Sud

également) car d'une part les salariés restent favorables à ce projet et d'autre part le nombre de jours travaillés, d'heures et de repos restent inchangés.

Les modifications majeures sont l'augmentation de 17 mns de la durée journalière pour les PSI et les Dispo renfort matin/après midi et les prises de services décalées de 15 mns.

## Questions CGT

1. Sur l'emploi, la direction ne respecte pas les engagements de 2004 et recrute 6 conducteurs en CDD cet été.

La CGT s'insurge de cette politique alors que la direction exprime de vives inquiétudes sur le recrutement des conducteurs pour palier l'ouverture de la ligne B et aux départs à la retraite.

2. Par rapport à l'organisation du travail dans les Services Techniques lors du retour à Langlade, la direction prévoit une réunion en juillet.

La CGT craint qu'une fois de plus les décisions soient prises en catimini entre directeurs et responsables écartant volontairement les salariés et les organisations syndicales.

Tant pis, ce ne sera pas la première fois que les agents des services techniques avec le syndicat CGT rendront caduques toutes décisions contraires à leurs intérêts et à la bonne marche de l'entreprise .....à suivre

3. A la mise en place du réseau de nuit en juillet, la CGT s'est opposée à la décision de la direction qui compte temporairement sous traiter le dépannage et refuse le retour de fin de travail à 1h00 pour l'équipe de nuit du dimanche.

**4. HONTE à la direction qui sous traite le contrôle des réservoirs de gaz des GNV sous le fallacieux prétexte que les quatre salariés des services techniques ont refusé la proposition au rabais du directeur du réseau bus.**



La colère

Ces agents des services techniques ont revendiqué avec la CGT et conformément à la CCN, la reconnaissance de leur nouvelle mission en demandant le coefficient correspondant.

Résultat, entre un contrôle effectué par l'organisme agréé qui coûte 1600€ par bus ( actuellement 128 bus GNV) et un contrôle effectué par 4 salariés qui coûte hors formation quelques points la direction a tranché.

**Monsieur le directeur vous faite la triste démonstration d'une politique anti-sociale qui vous conduit aveuglément jusqu'à dilapider l'argent public pour ne pas répondre à des revendications légitimes des salariés.**

- La CGT demande le retrait des critères illégaux pour maladie ou fait de grève de tous les DRC.

La Direction répond encore une fois par la négative. La CGT revendique le retrait immédiat de ces critères et porte devant la justice ces critères illégaux.

- Les traminots en mi-temps thérapeutique travaillant les week-ends conservent ils leurs primes entière ?

Oui...mais la réalité semble différente. Traminots surveiller vos droits et contacter un militant CGT pour tout problème.

- Ligne 33/43: Est il normal que l'équipe 13 fasse 5h18/10h03 – 11h04/13h50 pour une durée de 7h36 ?

L'équipe 10 fait 7h23, la 11 fait 7h26, la 12 fait 7h16, la 13 fait 7h36, la 14 fait 7h39, la 15 fait 7h40.

La Direction considère-t-elle que ce soit de bonnes conditions de travail sur un roulement ?

**La direction répond OUI, respect des accords de janvier 2000 (signé par FO, CFTC, CFDT) et d'avril 2003 ( signé par SUD, FO,CFDT, CFTC ).**

**Petit rappel:** article 2 – prime Samedi : une prime spécifique Samedi d'un montant de 7€62 est créée à compter du premier jour du mois suivant la date de la signature de l'accord relatif aux conditions de travail des conducteurs du réseau urbain.

**En résumé les conditions de travail des conducteurs ont été vendues pour 7€62...soit 50 francs.**

### Encore un accord signé sans une lecture et une analyse sérieuses .

Depuis 4 ans, la CGT dénonce ces accords qui dégradent les conditions de travail et de vies des conducteurs voltigeurs et titulaires : Officialisation des Coupées 1 et 2; Matinée finissant à 14h et au-delà ; après midi dès 11h30; amplitude à 14h00; coupure à partir de 45mns non payée ...etc.

- La CGT demande le devenir du kiosque Jeanne d'Arc à l'ouverture de la ligne B ?

Suite à l'inaccessibilité au kiosque Jeanne d'Arc, la CGT a interpellé le 4 juin la Responsable d'Atlanta pour que l'entrée se fasse par la porte située sous le porche. Le barillet de la porte est changé dans la journée facilitant ainsi l'accès au local commercial.

- La CGT demande que sur les fiches de paies apparaissent à côté de la qualification le métier de l'agent.

- La CGT demande que les voltigeurs aient le même roulement repos que les titulaires.

**Toujours la même réponse, aucune volonté d'améliorer les conditions de travail des voltigeurs.**

**La CGT invite toutes les organisations de Tisséo à porter et défendre cette revendication pour que tous les conducteurs est le même roulement de repos.**

- La CGT demande que tous les salariés d'astreinte les jours fériés récupèrent leurs jours fériés.

La seule réponse de la Direction est : les heures effectuées seront payées.

Mais balle en touche pour ce qui concerne la récupération du jour férié, alors que l'agent d'astreinte est présent et ne peut vaquer librement à ses occupations puisque il reste à disposition de l'entreprise.

- Quels sont les premiers résultats des discussions avec la CAGT concernant la demande CGT pour permettre l'accès des enfants Traminots aux crèches ?

La Direction est en contact avec l'hôpital Marchand, une information sera faite en septembre.

La CGT espère enfin qu'une crèche soit ouverte aux Traminots de Langlade et que le même dispositif se finalise à Atlanta. La CGT suit ces dossiers de prêt.

- La CGT vous demande de veiller à ce que la charte contre le racisme soit appliquée et respectée dans notre entreprise.

La Charte contre le racisme sera diffusée une nouvelle fois sur le réseau pour que tous les salariés en prennent connaissance et conscience.

- La CGT demande que les conducteurs reclassés bénéficient d'une programmation repos/travail sur 3 semaines.

La direction rétorque que c'est impossible...et pourtant pour des besoins de service cela s'est produit.

La CGT a insisté et une réunion devrait se tenir prochainement pour étudier cette proposition et traiter également le poste ambiance. A suivre.

⇒ **La CGT a interpellé la direction sur l'étroitesse des couloirs de bus pour que le nécessaire soit fait auprès des services compétents...**

⇒ **il devient quasi impossible de circuler librement dans les couloirs. à suivre.**



Les sujets sont d'une importance capitale mais le CHSCT reste bien prudent quant aux mesures à prendre.

De fait la direction garde toute la latitude pour appliquer et imposer ses choix.

La CGT reste vigilante mais trop esseulée pour contester et s'opposer aux décisions patronales.

### Recette Atlanta et Giat.

La CGT n'accepte pas la suppression des agents des recettes.



La direction propose déjà des nouveaux postes à ces conducteurs reclassés **SANS AVIS DE LA MEDECINE DU TRAVAIL** et **SANS UNE CONSULTATION DUCHSCT.**

L'intervention en CHSCT de la CGT a permis d'une part que soient respectés et le Médecin du Travail et nos collègues et d'autre part que la direction respecte le CHSCT.

Le Secrétaire du CHSCT est restée timide sur cette question sans se positionner sur le fait que conformément à l'article L 236-2 du Code du Travail, la direction commet un délit d'entrave caractérisé au fonctionnement du CHSCT...

N'étant pas majoritaire en CHSCT, la Cgt ne peut conduire jusqu'au bout les dossiers.

Elle doit continuellement tenir compte de l'avis de nos camarades de Sud Solidaires et du secrétaire du CHSCT, avis qui sont plutôt changeant.....et peut revendicatifs c'est le moins que l'on puisse dire.

### Méto énergie voie:



Sur les prescriptions et la réglementation la direction se retranche évidemment derrière les conclusions de l'enquête effectuées par l'organisme de son choix : Veritas.

Cela semble ne pas satisfaire les salariés tout comme les fiches de mission pour lesquelles il arrive fréquemment que l'agent en charge des responsabilités soient un Ouvrier Professionnel ???

La CGT a dénoncé ces pratiques contraires à la Convention Collective Nationale et a demandé la régularisation de cette situation.

L'absence de prise de décision et de responsabilité du Secrétaire du CHSCT ne permet pas d'avancer sur le sujet.

Là encore la Cgt n'étant pas majoritaire pour faire adopter les décisions et les avis du CHST doit se contenter d'alerter les Traminots.

L'avis du CHSCT, même s'il est consultatif, n'a pas pu être exprimé correctement dans l'intérêt des Traminots.

## CHSCT extraordinaire du 25 juin 2007

Lors du dernier CHSCT extraordinaire le sujet traité a été les conclusions de l'enquête sécurité diligenté par le cabinet Technologia.

Cette enquête menée sur un nombre limité de lignes n'apporte aucune solution aux problèmes d'aggravation des conditions de travail des conducteurs receveurs, ni aucune solution aux augmentations des agressions sur le réseau.

Le Secrétaire du syndicat CGT a déclaré que seule une

expertise sur les conditions de travail, prévue dans les textes, pouvait permettre d'avancer sur les revendications.

Le représentant du cabinet Technologia a lui-même approuvé ces déclarations.

Constatant les faits, le Secrétaire du CHSCT a déclaré que si la Cgt demandait une expertise sur les conditions de travail le syndicat Sud Solidaires soutiendrait cette demande.

Il toujours temps de bien faire et la Cgt prend acte de cette déclaration d'intention!





A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, les marchés du gaz naturel et de l'électricité sont libéralisés.

**Tous les consommateurs sont éligibles**, à savoir qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, choisir leur fournisseur de gaz naturel ou d'électricité et résilier leurs contrats existants.

Aujourd'hui, vous bénéficiez d'un tarif réglementé par l'état.

**Faire valoir son éligibilité est un droit, pas une obligation.**

L'exercice de l'éligibilité est **irréversible**, à savoir que tout consommateur qui fait valoir son éligibilité, perd son droit au tarif réglementé par l'état.

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex  
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



**Salaire, Dignité, Égalité**

avec



**Gagner**  
c'est possible